

12^{-ème} Rallye National du SURAN VHC

20 Septembre – 21 Septembre 2024

COUPE DE FRANCE 2024 DES RALLYES VHC COEF 2

Championnat de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes 2024

Fédération
Française du
Sport Automobile **FFSA**



Règlement Particulier Sportif Rallye National VHC

(Complète le règlement standard des rallyes, les règles spécifiques de la coupe de France des Rallyes VHC)

PROGRAMME - HORAIRES

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	09 août 2024
Ouverture des engagements :	09 août 2024
Clôture des engagements :	09 septembre 2024
Parution du roadbook :	12 septembre 2024
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 14 septembre de 09h00 à 19h00 Dimanche 15 septembre de 09h00 à 13h00 LES CONCHES INTERDITES Vendredi 20 septembre de 09h00 à 13h00 (Mise en place des Epreuves Chronométrées et fermetures de routes)

Vérifications des documents :

Avant les reconnaissances

Lieu : Salle administratives de la Mairie Nivigne et Suran
1 Place de la Mairie – Chavannes sur Suran – 01250 NIVIGNE ET SURAN

Horaires :

- Le samedi 14 de 09h00 à 14h00
- Le dimanche 15 de 09h00 à 12h00
- En cas de reconnaissances le jour du rallye la remise se fera au foirail St Denis Les Bourg de 08h00 à 09h30

Vérification des voitures :

	Vendredi 20 Septembre de 10h00 à 16h30
Heure de mise en place du parc de départ	Vendredi 20 septembre 10h30 FOIRAIL St-Denis-les Bourg
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	Vendredi 20 septembre 16h00 FOIRAIL St-Denis-les Bourg
Briefing voitures encadrement	Vendredi 20 septembre 17H15 FOIRAIL St-Denis-les Bourg
Publication des équipages admis au départ	Vendredi 20 septembre 18h00 FOIRAIL St-Denis-les Bourg
Publication des heures et ordres de départ	Vendredi 20 septembre 18h00 FOIRAIL St-Denis-les Bourg
Briefing des Pilotes	Vendredi 20 septembre écrit et donné aux vérifications administratives
Départ première étape	Vendredi 20 septembre 18h30 (1° VHC)
Arrivée 1 ^{ère} étape	Vendredi 20 septembre 20h56 (1° VHC) FOIRAIL St-Denis-les Bourg
Publication des résultats partiels 1 ^{ère} étape et Ordre et heures de départ de la 2 ^e étape	Samedi 21 septembre 01h00 FORAIL St-Denis-les-Bourg
Départ deuxième étape	Samedi 21 septembre 08h30 (1° VHC)
Arrivée finale	Samedi 21 septembre 18H22 (1°VHC) FOIRAIL St-Denis-les Bourg
Vérification finale	Samedi 21 septembre Europe Garage, 01000 Bourg-en Bresse

Publication des résultats du rallye

Samedi 21 septembre **30** minutes après l'arrivée du dernier concurrent
FOIRAIL Saint-Denis-les Bourg

Remise des prix

21 septembre podium du Rallye FOIRAIL
Saint-Denis-les Bourg

Les vérifications finales auront lieu au Garage EUROPE GARAGE, 01000 Bourg-en-Bresse. Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ECURIE BRESSE BUGHEY organise le **12ème Rallye National du SURAN VHC** en qualité d'organisateur administratif.

Les organisateurs techniques seront Melle LAGARDE Muriel et Mr BATAILLE Gilles.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la **FFSA N° 507 du 16/07/2024**.

Le présent règlement a été enregistré à la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes sous le permis d'organisation numéro **N°24**. En date du **09/07/2024**.

Comité d'Organisation

Président :

Gilles BATAILLE Licence N° 58240,

Membres : Maurice FANONNEL, Gregory REVERDY, Christine LEAO, Steve MORNAY, Marie-Pierre FEUILLET, Dominique DUPUPED, René ALLEGRE, Véronique COMBES, Sophie LAGARDE, Muriel LAGARDE, Colette DUBOIS, Nicolas ROUX, Dominique DUPUPED

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Secrétariat du Rallye : Muriel LAGARDE – ECURIE BRESSE BUGHEY – MCC 4 ALLEE DES BROTTAUX – CS 70270 – 01006 BOURG EN BRESSE Tel : **06 45 79 63 06**

Permanence du Rallye : Muriel LAGARDE – ECURIE BRESSE BUGHEY – MCC 4 ALLEE DES BROTTAUX – CS 70270 – 01006 BOURG EN BRESSE Tel : **06 45 79 63 06**

Du 10 août au 18 septembre 2024 uniquement sur appel téléphonique de 17h à 19h

rallyedusuran1@gmail.com Site web: www.rallyedusuran.com

Affichage officiel: Parc du FOIRAIL 200 Rue MONTBELIARDE 01000 SAINT DENIS LES BOURG

1.1P. OFFICIELS

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont juges de faits.

Idem rallye support

1.2P. ELIGIBILITE

Le 12ème **Rallye du SURAN** compte pour la coupe de France **2024** VHC coefficient **2**, le Challenge 2024 de la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile.

1.3P. VERIFICATIONS :

La liste des équipages engagés (dont l'ECURIE Bresse-Bugey aura reçu la demande d'engagement complète accompagnée des droits d'engagement) pourra être consultée sur le site Internet du rallye du SURAN, dès la date d'ouverture des engagements, le 09/08/2024, à l'adresse suivante : www.rallyedusuran.com

Elle permettra de prendre connaissance de la confirmation d'engagement et des horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques qui auront lieu :

Pour les vérifications administrative et techniques : **vendredi 20 septembre 2024 de 10h00 à 16h30**
au FOIRAIL, 200 RUE MONTBELIARDE 01000 SAINT DENIS LES BOURG

Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités suivantes :

- Jusqu'à 30' de retard : 15 € - heure supplémentaires : 15 €.

Par ailleurs, tout retard constaté par rapport à l'heure de convocation aux vérifications techniques donnera lieu à pénalisation.

Les vérifications finales auront lieu au Garage EUROPE GARAGE, 01000 Bourg-en-Bresse. Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.5.P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Toute personne qui désire participer au 12^{ème} RALLYE NATIONAL DU SURAN doit sur le site internet :

Le formulaire d'engagement est à remplir sur le site internet du rallye www.rallyedusuran.com

3.1.1.10.P. Le nombre des engagés est fixé à 180 Voitures maximum (Moderne + VHC)

NOTA : Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passées ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais et accompagnée des droits d'engagement.

3.1.11.P. Les droits d'engagement sont fixés :

Equipage licenciés FFSA ou étrangers

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 550 € dont 50€ de géolocalisation
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 1100 €

Equipage 100% ASA Bresse Bugey :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 500 € dont 50€ de géolocalisation
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 1000 €

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux Concurrents qui, pour **des raisons de force majeure**, ne pourront pas se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur **par lettre recommandée** ou **qu'elle soit déposée via le formulaire de contact prévu à cet effet se trouvant sur le site internet du rallye.**

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant la compétition
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications
- Au-delà de cette date, l'organisateur se réserve le droit de conserver la totalité des droits d'engagement, si la non-participation au rallye n'est pas justifiée ou n'est pas parvenue via le formulaire du contact du site internet.

3.1.12.P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P Ordre de Départ

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée exclusivement dans le parc d'assistance (avec CH) au FOIRAIL, Saint-Denis-les-Bourg.

Les plaques ou autocollant d'assistance seront obligatoires pour accéder au parc d'assistance.

L'entrée des véhicules d'assistance dans le parc d'assistance sera autorisée uniquement aux véhicules possédant un sticker assistance sur le pare-brise. 2 stickers par équipage seront distribués.

Parcs d'assistance

Seuls 2 véhicules par équipages seront autorisés dans l'enceinte du parc. Des autocollants vous seront remis à l'entrée du parc **UNIQUEMENT** le vendredi de 08h30 à 17h30 (Aucun véhicule d'assistance ne pourra être admis après cet horaire). Il sera possible de récupérer votre autocollant en présentant la plaque d'immatriculation à l'accueil du foirail.

Les 2 véhicules devront impérativement être stationnés sur l'emplacement d'assistance.

EN CAS DE NON RESPECT DU STATIONNEMENT OU DE VEHICULE NON ENREGISTE ET SANS AUTOCOLLANT L'ORGANISATION SE RESERVE LE DROIT DE FAIRE ENLEVER LE VEHICULE ET UNE AMENDE FORFAITAIRE POURRA ETRE APPLIQUEE.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye National du SURAN représente un parcours de **364.51 kms**

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de **134.2 kms**

Les épreuves spéciales sont :

Première étape –2 ES

ES 1 = NIVIGNE - AROMAS (9.2 kms)

ES 2 = GRAND CORENT (9.6 kms)

Deuxième étape – 8 ES

ES 3 / 6 / 9 = NIVIGNE - AROMAS - LAVILLAT (20,2 kms).

ES 4 / 7 / 10 = GRAND CORENT (9.6 kms)

ES 5 / 8 = VALUISANT – LES CONCHES (13 kms).

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA. 3 passages maximum par ES

3 passages uniquement pour les versions longues + courtes de Chavannes

6.2.2 Véhicules :

- Véhicules de série

- Pneus de série homologués route

- Autocollant avec mention « Reconnaissance » et n° de course

Remise des Road Book – carnet d'itinéraire

Le road book sera en version numérique uniquement. Il y aura une possibilité d'achat le jour du rallye au tarif de 10€.

OBLIGATOIRE : La remise du Numéro de reconnaissance, des additifs et de l'horaire de convocation aux vérifications administratives se fera le samedi 14 septembre à partir de 9 h.

Les équipages qui n'auront pas remis leurs dossiers au complet (copie des licences et permis de conduire ainsi que numéro de passeport du véhicule) ne seront pas admis aux reconnaissances.

Vérifications des documents :

Avant les reconnaissances

Lieu : Salle administratives de la Mairie Nivigne et Suran
1 Place de la Mairie – Chavannes sur Suran – 01250 NIVIGNE ET SURAN

Horaires : - Le samedi 14 de 09h00 à 14h00
- Le dimanche 15 de 09h00 à 12h00
- En cas de reconnaissances le jour du rallye la remise se fera au foirail St Denis Les Bourg de 08h00 à 09h30

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

- Le samedi 14 septembre de 09h00 à 19h00
- Le dimanche 15 septembre de 09h00 à 13h00 **IMPERATIF** (DEMANDE DES COMMUNES)
- Vendredi 20/09 de 09h00 à 13h00 **IMPERATIF** fermeture des routes par

la suite + implantation des es

Les vérifications administratives auront lieu le jour des reconnaissances.

**IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE PRENDRE LES SPECIALES A L'ENVERS
ET DE FAIRE DEMI-TOUR DANS LES SPECIALES.**

ATTENTION : certaines cordes pendant les reconnaissances seront matérialisées par de la rubalise.

6.4.7. En dehors des ES, tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison :

Pénalités :

- 1^{ère} infraction notifiée : 10 secondes de pénalité
- 2^{ème} infraction notifiée : 1 minutes de pénalité
- 3^{ème} infraction notifiée : disqualification

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard de la FFSA.

Les dépanneuses seront utilisées **uniquement** dans le seul but de libérer la route si celle-ci est **totalemment** obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou la Direction de Course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible.

En aucun cas, l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents. Tous dépannages demandés par les concurrents sont à la charge de ceux-ci.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA VHC.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au Règlement Standard FFSA VHC

ARTICLE 10P. PRIX

Remise des prix sur Podium Arrivée du RALLYE

1^{er} de chaque classe - 1 ENGAGEMENT 2025 + Coupe

2^{ème} de chaque classe recevra une coupe

3^{ème} de chaque classe recevra une coupe

Chaque participant recevra un lot à son passage sur le podium